

C A N A D A

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BAIE-COMEAU

N° de dossier : 255-17-000646-179
BN-0597

JÉRÔME BACON ST-ONGE, résidant
au 23, rue Pisto, Pessamit, Québec,
G0H 1B0, district judiciaire de Baie-
Comeau

Demandeur

c.

CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT,
constitué en vertu de la *Loi sur les
Indiens*, L.R.C. (1985), ch. I-5, dont le
siège est situé au 4, rue Metsheteu,
Pessamit, Québec, G0H 1B0, district
judiciaire de Baie-Comeau

Et

ME KENNETH GAUTHIER, avocat
dont le domicile professionnel est situé
au 916, rue de Puyjalon, Baie-Comeau,
Québec, G5C 1N1

Défendeurs

DEMANDE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE MANIÈRE
CONFIDENTIELLE ET POUR QUE LE DOSSIER SOIT DÉCLARÉ
CONFIDENTIEL
(Art. 25 C.p.c.)

AU JUGE SIÉGEANT EN SON BUREAU, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI
SUIT:

Les parties

1. Monsieur Jérôme Bacon St-Onge, demandeur, est membre de la
Première Nation de Pessamit ;

2. Le Conseil des Innus de Pessamit, défendeur, est constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch. I-5, et est chargé, selon les pouvoirs qui lui sont dévolus par cette loi, d'administrer les affaires de la Bande innue de Pessamit sur le territoire de la réserve de Pessamit ;
3. Me Kenneth Gauthier, représente, à titre d'avocat, le Conseil des Innus de Pessamit depuis septembre 2012 ;

L'objet de la demande

4. Le demandeur entend déposer une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure du district de Baie-Comeau pour bris de confidentialité prévue dans une transaction signée par les parties et Me Gauthier le 12 novembre 2015 ;
5. Le demandeur entend déposer ladite demande introductive d'instance au plus tard le 17 novembre 2015 ;
6. Le demandeur demande donc que ladite demande introductive d'instance ainsi que tout le dossier soit déclarés confidentiels afin qu'il ne manque pas lui-même, par le biais de procédures judiciaires, à l'obligation de confidentialité prévue à la transaction signée entre les parties le 12 novembre 2015 ;
7. Le demandeur demande que les parties respectent la confidentialité du dossier dans leurs procédures judiciaires ;
8. La présente demande est bien fondée en faits et en droit ;

Pour ces motifs, plaise au tribunal :

ACCUEILLIR la présente demande ;

ORDONNER que l'ensemble du dossier soit confidentiel ;

ORDONNER que les parties respectent la confidentialité du dossier dans leurs procédures judiciaires ;

Wendake, le 15 novembre 2017

Neashish & Champoux, S. E.N.C.

NEASHISH & CHAMPOUX s.e.n.c.

Me François Boulianne

50, boul. Maurice-Bastien, bureau 400

Wendake (Québec) G0A 4V0

COPIE CONFORME
FB

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire : Conseil des Innus de Pessamit
4, rue Metsheteu
Pessamit (Québec) G0H 1B0

ET

Me Kenneth Gauthier
916, rue de Puyjalon
Baie-Comeau (Québec) G5C 1N1

PRENEZ AVIS que la demande du demandeur pour la Demande pour déposer une demande de manière confidentielle et pour que le dossier soit déclaré confidentiel sera présentée pour décision à l'un des juges de la Cour supérieure du district de Baie-Comeau, exerçant en son cabinet, dès que le demandeur pourra être entendu, au Palais de justice de Baie-Comeau.

Wendake, le 15 novembre 2017

Neashish & Champoux, S.E.U.C.

NEASHISH & CHAMPOUX s.e.n.c.

Me François Boulianne

50, boul. Maurice-Bastien, bureau 400

Wendake (Québec) G0A 4V0

COPIE CONFIDENTIELLE



2017/11/16, 14h35
SIGNIFIÉ LE

N°	
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BAIE-COMEAU COUR SUPÉRIEURE	
JÉRÔME BACON ST-ONGE	Demandeur
C.	
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT ET ME KENNETH GAUTHIER	Défendeurs
DEMANDE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE MANIÈRE CONFIDENTIELLE ET POUR QUE LE DOSSIER SOIT DÉCLARÉ CONFIDENTIEL (25 C.p.c.)	
ORIGINAL	
M^e François Boulianne fboulianne@ncavocats.ca NEASHISH & CHAMPOUX s.e.n.c. 50, boulevard Maurice Bastien, bureau 400 Wendake (Québec) G0A 4V0 Tél.: (418) 845-8317 Télec.: 1-866-251-6612	

Je, soussigné, **Kim Bélanger**, huissier de justice (permis no 1048),
ayant un bureau professionnel au 9 Place Lasalle #102, Baie-Comeau,
QC, CANADA, G4Z 1J8, certifie sous mon serment professionnel

que le 15 novembre 2017 à 17:05,

JÉROME BACON ST-ONGE

Partie demandeur (esse)

VS

CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT

ME. KENNETH GAUTHIER

Partie défendeur (esse)

J'ai reçu par COURRIEL LA PRÉSENTE DEMANDE POUR DÉPOSER
UNE DEMANDE DE MANIÈRE CONFIDENTIELLE ET POUR QUE LE
DOSSIER SOIT DÉCLARÉ CONFIDENTIEL (ART.25 C.P.C).

L'expéditeur de ce document est NEASHISH & CHAMPOUX S.E.N.C
et leur courriel est le spetiquay@ncavocats.ca.

Conformément à l'article 113 du Code de procédure civile, j'ai préparé
des copies conformes de ce document.

Je dresse en conséquence la présente attestation d'authenticité pour
servir et valoir ce que de droit.

Baie-Comeau, ce 15 novembre 2017

Kim Bélanger,
Permis # 1048

